

Séance du 10 avril 2008

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Corinne PIQUARD- SEHIER qui donne pouvoir à Monsieur Sébastien BONNET, Monsieur Jean-Paul DUREY qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER, et Françoise LONGO qui donne pouvoir à Madame Alexandra FAIVRE. Monsieur Wilfried QUICHANTE est absent excusé. Monsieur Jean BOSIA est secrétaire de séance.

1. Comptes de gestion 2007

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2008 dressés par Monsieur le percepteur pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement, CCAS et Lotissement.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2. Comptes administratifs 2007

Suite à la présentation de Monsieur Dominique COUDRY, 2ème adjoint, des comptes administratifs 2007 des budgets Commune, Assainissement et CCAS, le Conseil Municipal, constatant leur concordance avec les comptes de gestion 2008, approuve les résultats présentés comme suit :

COMMUNE :

Fonctionnement excédent de 3829.52 €
Investissement déficit de 51931.35 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement excédent de 13721.13 €
Investissement déficit de 217399.73 €

CCAS

Fonctionnement excédent de 40.90 €
pour : 8 contre : 0 abstention : 0

3. Affectation des résultats

CCAS

Résultat de clôture de 492.52 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte R002.

ASSAINISSEMENT

Résultat de clôture :

Fonctionnement : + 25814.59 €
Investissement : - 74885.71 €
Restes à réaliser : + 53784.28 €

Déficit d'investissement constaté : - 74885.71 + 53784.28 = - 21101.43 €

Constatant le besoin de financement en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 la somme de 21101.43 € et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 4713.16 € au compte R002.

COMMUNE

Résultat de clôture :

Fonctionnement : + 121736.29 €
Investissement : - 52194.92 €
Restes à réaliser : 0.00 €

Constatant le besoin de financement en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 la somme de 52194.92 € et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 69541.37 € au compte R002.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4. Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal décide les taux suivants :

- taxe d'habitation : 11.63 %

- taxe foncière sur le bâti : 15.07 %

- taxe foncière sur le non bâti : 14.92 %

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5. Taxe affouage 2008

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe d'affouage 2008 à 90 € par affouagiste.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6. Subventions 2008

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- 50 € Anciens Combattants
- 50 € ADMR
- 50 € Don du Sang
- 50 € Mucoviscidose
- 100 € Coopérative scolaire de Mamirolle
- 40 € FSE collège de Saône
- 150 € Assoc. Sports et Loisirs de Le Gratteris

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7. Taxe d'assainissement 2008

Le Conseil Municipal décide de garder les tarifs 2007 soit :

part fixe de 15 €/foyer

taxe : 0.60 €/m³

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8. Budgets 2008

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2008 présentés comme suit :

CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 400 € Recettes : 892 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses : 12252 € Recettes : 12252 €

Investissement

Dépenses : 119408 € Recettes : 119408 €

COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses : 73542 € Recettes : 139966 €

Investissement

Dépenses : 66072 € Recettes : 66972 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

9. Syndicat de Besançon Sud Plateau : délégués supplémentaires

A la demande du Syndicat d'Etudes et d'aménagement de Besançon Sud Plateau, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

- Dominique COUDRY, titulaire

- Jean-Pierre SAUVAGEOT, suppléant

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

10. SIEHL : délégués supplémentaires

A la demande du Syndicat des Eaux de la Haute Loue, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

- Jean BOSIA, titulaire
- Françoise LONGO, suppléante

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

11. Syndicat mixte du Marais de Saône

Le Conseil Municipal désigne comme délégués au Syndicat Mixte du Marais de Saône :

- Jean-Paul DUREY, titulaire
- Cédric LINDECKER, suppléant

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

12. CNAS : désignation d'un représentant

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Paul DUREY délégué local élu pour la période 2008-2013.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

13. Comité Bois Communal

Le Conseil Municipal décide de créer un comité "Bois Communal" pour avis consultatif, et désigne les personnes suivantes :

- Monsieur Guy PERRIN
- Monsieur Alphonse PÉPIOT
- Monsieur Roger BALANCHE
- Monsieur Christian DUQUET

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Vu pour être affiché le 11 avril 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER